

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 13 SEXIES A

N° 98

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 (Nouvelle lecture) - (n° 4100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 98

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13 SEXIES A

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime le gage qui prévoit la création d'une taxe additionnelle sur les tabacs.